

## Délibération CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS VILLE DE MAZERES

Nombre de membres en exercice : 16

Présents : 7

Procurations :

Votants : 7

L'an DEUX MILLE VINGT QUATRE et le TRENTE ET UN JUILLET à DIX SEPT HEURES TRENTE

L'absence d'une majorité des membres en exercice n'a pas permis au conseil d'administration de délibérer le vendredi 25 juillet 2024.

Conformément à l'article R 123-17 du Code de l'action sociale et des familles, le Conseil d'Administration du CCAS de MAZERES (Ariège) dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Louis MARETTE, quelque soit le nombre de membres présents.

Date convocation du Conseil d'Administration : 25 juillet 2024

**Etaient présents :** MARETTE Louis, BIAIS Carole, CANOUET Germaine, DAGNAC Eliane, POUIL Bernadette, PUJOL Jacques, EYCHENNE Marguerite.

**A donné pouvoir :**

**Absents excusés :** BRIQUET Gaëlle, DARBAS Marika, LABEUR Michel, PITORRE Muriel, ROOU Christine, DEJEAN Gaston, PONS Géraldine, RAYNIER Valérie, ZAMBONI Daniel.

**Secrétaire de séance :** PUJOL Jacques

\*\*\*\*\*

### OBJET : Décision modificative N°2-SAAD

Pour permettre à l'établissement la prise en compte de remboursements et la constatation de créances irrécouvrables, le conseil d'administration à l'unanimité, approuve les virements de crédits ci-dessous.

#### Ouverture crédits Admission en non valeur de créa

Désignation	Dépenses <sup>(1)</sup>		Recettes <sup>(1)</sup>	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-8088 : Fournitures médicales	1 500.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 011 : Groupe 1 : Dépenses afférentes à l'exploitation courante</b>	<b>1 500.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-873 : Tirés annulés (sur exercices antérieurs)	0.00 €	1 500.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 016 : Groupe 3 : Dépenses afférentes à la structure</b>	<b>0.00 €</b>	<b>1 500.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 500.00 €</b>	<b>1 500.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>0.00 €</b>		<b>0.00 €</b>

FAIT ET DELIBERE les JOURS MOIS ET AN QUE SUSBIT  
Mazères, le 05/08/2024

Le Président,  
Louis MARETTE



Le Secrétaire de Séance